

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2022

Convocation du 5 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 15 octobre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LINARD, ORIEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr GOURDON Yves donne pouvoir à Mr EDIN François
Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique

Absents : Mr CONGNARD André
Mr GUILLEUX Michel
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme
Mme MAUXION Anita

Convocation : 05/10/2022

Affichage : 15/10/2022

Secrétaire de séance : Mme Raphaëlle DESPLATS

OBJET : PROPOSITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE AUX HABITANTS ET AGENTS COMMUNAUX DE JARZE VILLAGES A DES CONDITIONS TARIFAIRES PROMOTIONNELLES PAR AXA France

Madame Sylvie HEUVELINE présente au Conseil Municipal la proposition d'AXA France qui consiste à lui permettre de proposer aux habitants de Jarzé Villages et aux agents communaux une offre de complémentaire Santé à des conditions tarifaires promotionnelles.

La société AXA France proposerait 3 formules de contrat avec 3 modules optionnels. Selon les formules choisies, elle s'engagerait à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garantie :

- ↳ 25% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- ↳ 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- ↳ 15% pour les autres

La commune s'engagerait à informer ses administrés lors de réunions publiques, organisées par AXA dans chaque commune déléguée et à participer à la communication de cette offre.

Madame Sylvie HEUVELINE propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec AXA FRANCE, sous réserve que la commune ne soit pas tenue responsable de la relation juridique entre l'assureur et les habitants ou des préjudices subis en cas d'insatisfaction concernant un produit.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.